

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 21 (1913)
Heft: 8

Quellentext: Correspondance du Comte de Scey
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jointe du Coude en dedans du bras droit si c'est une fille ou femme et sur le gauche si c'est un mâle, et le tenir continuellement humecté avec du bon vinaigre jusqu'à guérison, et puis prendre une grosse araignée, l'envelopper vivante dans une patte, la coudre et la pendre au Cou avec du fil, quelle vienne sur le Creux de l'estomac; quand elle sera crevée le patient sera guéri ¹. »

Louis Aygroz paraît avoir collaboré au *Messenger boiteux* de Berne et Vevey et à d'autres almanachs qui s'imprimaient à Genève, à Neuchâtel, à Berne, à Bâle, à Fribourg et en Franche-Comté.

A Combremont-le-Petit, on voit encore un vénérable fourneau de molasse sur lequel Louis Aygroz avait fait graver ses initiales (L. A.), un soleil, un croissant et cinq étoiles, avec la date 1789.

Louis Aygroz mourut âgé d'un peu plus de 68 ans, le 15 janvier 1801, chez le docteur Crausaz, à Moudon.

Il avait épousé : 1^o Esther Crausaz et 2^o Marie-Judith Bettex.

De sa première femme il eut Jérôme-Philippe Christian, qui suit.

(*A suivre*).

Marc HENRIOUD.

CORRESPONDANCE DU COMTE DE SCEY

Pour compléter le travail de M. Cart publié dans la *Revue historique vandoise* de septembre et octobre 1910³ nous publions quelques lettres adressées à la même époque au comte de Scey, personnage mentionné dans le susdit travail.

¹ Notes de M. O. Chambaz.

² Des suites d'une inflammation de la luette. — Il avait été baptisé le 30 novembre 1732, sous le nom d'Abraham-Louis. (Arch. cant. vaud., registres d'état civil de Combremont-le-Grand.)

³ *De la participation des troupes suisses à l'invasion de la France par les alliés en 1815.*

Quelques notes pour commencer sur le comte de Scey, qui expliqueront les lettres du baron de Vincy.

Pierre-Georges comte de Scey-Montbéliard, âgé de dix-huit ans en 1789, était orphelin. Il émigra et se rendit à l'armée des princes, comme colonel aide de camp du maréchal de Broglie et y resta jusqu'à son licenciement. Il se réfugia alors en Suisse, où il avait un fief dans la République de Berne, étant combourgeois de cette ville ; à ce titre il se fit revendiquer auprès du gouvernement français, par celui de Berne comme citoyen suisse, fut rayé comme tel de la liste des émigrés et rentra en France vers 1795, où il ne cessa d'agir contre la Révolution et l'Empire, sans espoir d'ailleurs de voir rétablir la monarchie. Il avait beaucoup d'influence en Franche-Comté en 1813. Lorsque, après la bataille de Leipzig, l'invasion des puissances alliées fut imminente, et pour en éviter à sa province les fâcheux effets et la soustraire en même temps au gouvernement de Napoléon, il tenta, avec le concours de la noblesse comtoise, un mouvement séparatiste de la Franche-Comté, qui devait former le vingt-troisième canton suisse, avec la cocarde verte pour emblème. Ce mouvement était soutenu par la Prusse mais l'Autriche par rivalité le fit échouer.

Au mois de décembre 1813, le comte de Scey fut arrêté près de Besançon et enfermé dans la citadelle de cette ville pour y être fusillé. Dès le lendemain, il avait cependant trouvé le moyen de s'évader et il gagna l'Allemagne, où il avait d'importantes relations de famille par sa femme, née Reinach, qui était même proche parente du prince de Metternich.

Profitant de cette situation, il se jeta à corps perdu dans le camp des alliés, et dès le mois de février 1814, il fut chargé par les hautes puissances d'administrer en leur nom les départements du Doubs et du Jura, ce qu'il fit sans hésitation, ayant la petite ville d'Ornans pour siège de sa rési-

dance et cela jusqu'à la Restauration de Louis XVIII, qui le nomma alors préfet du Doubs.

En mars 1815, il mit avec la plus grande énergie son département en défense contre le retour de Napoléon, quoiqu'il fût pour ainsi dire sans ressource à cet effet. Il lutta désespérément jusqu'au 20 mars dans sa préfecture; enfin cédant à la force, sa tête mise à prix, il quitta Besançon, parcourut rapidement les villages de la frontière pour y établir des moyens de résistance et d'action afin de pouvoir continuer son administration, dans la mesure du possible, depuis Neuchâtel où il se retira. Il avait pour ami dans cette ville l'avoyer M. de Pierre et il se mit sous les ordres des comtes Roger de Damas et Auguste de Talleyrand, représentants du roi en Suisse. Ce fut alors que des commissaires royaux furent choisis en Franche-Comté pour soulever les paysans des montagnes du Doubs et du Jura contre le gouvernement de Napoléon, en un mot pour « vendéaniser » la Franche-Comté. Ces commissaires furent MM. Lemarc et Lafon, de Bordeaux, tous deux révolutionnaires de marque qui, mécontents de Napoléon, s'étaient enfin ralliés à la monarchie. Lemarc particulièrement s'était signalé par ses violences dans le Jura où il avait conservé des relations et de l'influence. Pour atténuer le mauvais effet que pouvait faire le choix de semblables personnages, on leur avait adjoint le marquis de Jouffroy (l'inventeur de la navigation à vapeur) et son fils Hyppolite. Ces quatre commissaires agirent avec beaucoup d'activité, mais que faire sans armes et sans argent. Ils firent de nombreux voyages en Suisse pour s'en procurer, et c'est à Vincy, chez le baron de Vincy, M. de Vasserot, qu'ils prenaient souvent des rendez-vous et recevaient les instructions des représentants du roi. Leurs efforts allaient être couronnés de succès, lorsque la chute définitive de Napoléon les rendit inutiles. Le comte de Scey fut nommé député du Doubs au mois d'août 1815 et mourut au Brésil en 1847.

Il y eut aussi à la même époque une correspondance suivie entre l'avoyer de Mülinen de Berne et le comte de Scey. LL. EE. envoyèrent même en ambassade à Besançon M. de Gingins-Chevilly. Malheureusement, la correspondance en Suisse fut entièrement détruite, et jusqu'à présent il n'en a pas encore été exhumé la moindre parcelle.

Le *marquis de Jouffroy*, dont il est parlé ci-après, est Claude-Dorothée de Jouffroy d'Abbans, inventeur de la navigation à vapeur, dont Fulton avait été le *secrétaire*. Ce Claude-Dorothée fit fonctionner deux bateaux à aube à vapeur, l'un sur le Doubs, au-dessus de Besançon, l'autre sur la Saône à Lyon (1778-1780) bien avant que Fulton fit connaître l'invention et l'application de la vapeur aux navires en Amérique.

Marulaz que nous citons est le général Marulaz, commandant la garnison de Besançon pendant le siège de cette ville par les Autrichiens, en 1814.

Lettre du baron de Mülinen, avoyer de la République de Berne au comte de Scey, préfet du Doubs.

Monsieur le comte..

Dans la réponse infiniment obligeante que vous eûtes l'obligeance de me faire, M. le Comte, à la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire l'été dernier, vous voulûtes bien m'autoriser à vous écrire, dans le cas où il dut arriver des circonstances politiques d'un intérêt commun, à la monarchie française et à ma République.

Nous avons cru en Suisse que le congrès de Vienne en s'occupant de nos affaires intérieures, mettrait un terme aux dissensions intestines que la révolution avait fait naître chez nous. La France s'intéressant au sort des anciens cantons, en qui elle avait trouvé si longtemps de fidèles alliés, avait cherché au congrès à leur obtenir des sacrifices moins onéreux que ceux que l'Empereur de Russie voulait exiger de leur part ; on attendait avec calme une décision prompte et finale lorsque nous apprîmes mercredi, que sur des nouvelles reçues de l'étranger, le gouver-

nement de Lausanne faisait avec une activité prodigieuse des préparatifs militaires, dont le but était inconnu, mais qui d'après les renseignements que nous avons reçus, et des rassemblements qui doivent avoir lieu aussi dans le canton d'Argovie, ne peuvent avoir pour objet qu'une attaque sur Fribourg, Berne et Solleurre (?). Aucune provocation de notre part, ne peut avoir donné lieu à une résolution pareille, et il ne se peut rien de plus insensé qu'une levée de boucliers aussi irréfléchie, à moins qu'elle ne soit peut-être combinée, avec les mouvements séditionnels, qui ont lieu en Lombardie, qui prennent chaque jour un caractère plus grave, et qui sont peut-être dirigés depuis l'Ile d'Elbe.

Il est remarquable que depuis quelque temps, Joseph Bonaparte a répandu de très fortes sommes dans le Pays de Vaud, où il place des capitaux nombreux au 3% et s'est fait par-là beaucoup d'adhérents, qu'il ne paraît pas étranger à ce qui se passe dans le Canton de Vaud dans ce moment, et qu'une lettre de Rolle datée d'avant-hier, dit qu'il vient d'y passer prenant le chemin de Lausanne avec beaucoup d'équipages et de chevaux de main. Je ne doute pas que M. le C^{te} de Talleyrand, qui à Zurich est informé de tout ce qui se passe, n'y adresse une forte note à ces perturbateurs du repos public, mais elle n'aura peut-être pas tout l'effet possible, si les plans des démagogues vaudois sont combinés avec un plan plus vaste, tandis qu'une démonstration militaire, quelque faible qu'elle fût du côté de Pontarlier ou de Versoix, paraliserait, sans violer le moins du monde le territoire suisse, toutes les mesures militaires des Vaudois, en empêchant leurs milices de se rendre à leurs ordres, d'autant plus qu'une grande partie de leurs paysans sont loin d'être ennemis des Bernois, et ne leur ferait la guerre qu'avec la plus grande répugnance. Si les Vaudois prennent le parti de nous attaquer, ce sera au premier jour, je ne suis pas en peine que nous nous défendions avec courage, mais quoique nos milices soient mieux disciplinées que les leurs, elles sont beaucoup moins nombreuses que celles de Vaud et d'Argovie, n'ayant pas été comme les nôtres désarmées trois fois pendant la Révolution. J'ai cru, M. le Comte, devoir vous faire part de notre position,

qui ne peut qu'intéresser une puissance voisine, qui ne cesse de nous donner des preuves de sa bienveillance royale.

Agréez, je vous prie, l'assurance de ma haute considération,
Monsieur le Comte, votre très humble et très obéissant serviteur

Berne, le 11 février 1815.

signé: Baron DE MULINEN, avoyer de Berne.

Monsieur le Comte.

Monsieur le Colonel Martin m'a remis la lettre dont vous avez bien voulu m'honorer du 1^{er} courant, et je me suis empressé de lui transmettre tous les renseignements qui étaient venus à ma connaissance et que j'ai cru pouvoir vous intéresser. D'après ses désirs je lui ai donné par écrit la relation d'une visite que le roi Joseph m'avait faite, cet automne, et d'une conversation que j'ai eu Dimanche dernier avec son aumônier, qui était venu chez moi, pour demander une seconde fois, s'il pourrait faire un séjour soit ici, soit dans les environs de Thoune. J'y ai joint quelques aperçus sur la cause des derniers armements des Vaudois. Il vous aura je pense fait passer ces divers renseignements. J'étais bien loin de m'attendre à la nouvelle du débarquement de Napoléon et de son arrivée à Grenoble, qu'un courrier de Genève nous a apporté aujourd'hui. Ce même courrier portait une lettre du gouvernement de Genève à la Diète de Zürich. Nous avons d'abord pris toutes les mesures que nous avons cru le plus adaptées dans cette circonstance extraordinaire. Nous avons prévenu les cantons voisins de cet événement, nous avons envoyé aussitôt un de nos magistrats à Zürich, pour insister auprès de la Diète, pour qu'elle se prononce hautement contre l'usurpateur et organise contre lui une deffense nationale. Ici toutes les mesures sont déjà prises pour rassembler notre milice au premier ordre, et je ne doute pas qu'au moment où on apprendrait que Napoléon s'approche de la Suisse, on ne mette aussitôt toutes nos troupes sur pied. Notre peuple lors des derniers armements des Vaudois a montré le plus grand zèle, non seulement nos milices réglées sont remplies du meilleur esprit, mais nos campagnards ont demandé en outre de former des

compagnies volontaires de carabiniers et d'infanterie légère, qui augmenteront considérablement nos moyens de deffense.

Vous connaissez, M. le Comte, l'attachement de mes compatriotes pour l'auguste maison des Bourbons qui ne s'est jamais démenti ; notre intérêt, dans ce moment tout particulièrement, est intimément lié à celui de la France Royale. Soyez persuadé que nous savons trop ce que nous aurions à attendre de notre ennemi commun, pour ne pas tout mettre en jeu contre lui, et faire honneur à notre réputation militaire. Le bon esprit, que la conduite noble, ferme et sage de Sa Majesté a rétabli en France, ne peut que faire espérer que l'entreprise hasardeuse d'un homme, qui lui a frappé des plaies si profondes, tournera à sa destruction immédiate, cependant nous ne négligerons, de notre côté, aucune précaution. Si Napoléon devait se porter sur Chambéry et Genève, l'extrême faiblesse de la garnison de cette dernière ville, son importance pour lui et le voisinage du Pays de Vaud, où il a encore un nombre si majeur de partisans ardents, ne pourraient que nous donner de graves inquiétudes. Nous ignorons si Messieurs de Genève ont demandé des troupes à la Diète, ou s'ils se voient assez forts pour repousser un coup de main. Veuillez, M. le comte, avoir la bonté de me communiquer dans cette circonstance si intéressante, les nouvelles que vous pourriez croire nous être utiles et soyez persuadé que mon gouvernement mettra le plus grand zèle à agir, autant qu'il dépendra de lui, en faveur de la cause commune et à prouver son dévouement et son attachement à votre auguste monarque. M. Martin est à Fribourg aujourd'hui ; nous y avons envoyé aussitôt les nouvelles que nous avons reçu et j'espère qu'il les aura avant son départ.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération, Monsieur le Comte, votre très humble et très obéissant serviteur.

Berne, le 10 mars 1815.

signé : F. de MULINEN.

*Lettre de M. le baron de Mülinen, avoyer de Berne, à
M. le comte de Scey, préfet du Doubs, du 15 mars 1815,*

dans laquelle il est question de M. de Gingins-Chevilly, membre du conseil souverain de Berne.

M. le Comte.

J'ai beaucoup de grâce à vous rendre, M. le C^{te}, de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avant-hier, et qui m'est parvenue hier au soir, et j'ai été charmé de voir la justice que vous avez la bonté de rendre au sentiment qui m'anime pour la cause du meilleur et du plus sage des rois.

Les nouvelles que vous voulez bien me donner sur le bon esprit qui règne dans vos contrées sont fort tranquillisantes, et il faut espérer que malgré l'indigne défection d'une partie de la garnison, et l'ignoble et la coupable indifférence des Lyonnais, l'usurpateur court à sa perte. Cependant, comme il nous a paru très important de connaître dans le plus grand détail, la suite des événements et les désirs du gouvernement à l'égard des mesures à prendre sur notre frontière, le Conseil secret de notre République envoie mon parent, M. de Gingins-Chevilly à Besançon, qui aura l'honneur, M. le C^{te}, de vous remettre cette lettre. Il a assisté ce matin à une assemblée extraordinaire de notre Conseil souverain, dont il est membre, et il pourra vous dire l'excellent esprit dans lequel on s'est unanimement prononcé, et l'instruction donnée à nos députés à la Diète, de faire les plus grands efforts pour que l'assemblée fédérale ne se contente pas de mettre sur pied le premier contingent de 15,000 hommes, ce qu'elle a déjà décrété, mais encore le second du même nombre, et cela non seulement pour garantir nos frontières, mais même pour agir d'une manière plus active, si le Roi devait le désirer.

M. le Baron de Gingins pourra vous donner, M. le Comte, tous les renseignements que vous pouvez désirer ; c'est un homme aux excellents principes politiques, et à l'attachement à la bonne cause, duquel vous pouvez avoir la plus entière confiance.

Josef Bonaparte, qui d'abord avait congédié sa maison, et fait des préparatifs de départ, s'est tout à coup à la suite d'un courrier qu'il a reçu de Milan, décidé à rester à Prangins. Peut-on le laisser sur cette ligne de communication, entre son

frère et son beau-frère, dans ces circonstances? Dieu veuille, M. le Comte, que nous apprenions bientôt la défaite de l'aventurier et que l'incendie n'ait pas le temps de s'étendre.

Recevez, je vous prie, l'assurance de ma haute considération.

Monsieur le Comte

Votre très humble et très obéissant serviteur

signé: L'AVOYER DE MULINEN.

Berne, le 15 mars 1815.

Note. Le motif de l'envoi de M. de Gingins à Besançon par le Conseil secret de la République de Berne, était de faire connaître l'avis émis par l'assemblée extraordinaire du Conseil souverain, sur la proposition adressée par l'entremise du C^{te} de Scey, de faire un canton fédéral des trois départements frontières, Jura, Doubs, Haute-Saône, lesquels formaient avant 1815 la Franche-Comté proprement dite. Cette proposition échoua, non pas du fait du roi de France Louis XVIII, mais par la formelle opposition *autrichienne*. Sans Metternich ces départements seraient suisses depuis 1815. Les archives du comte de Scey en témoignent tout au long.

Monsieur le comte de Scey, à Neuchâtel, du baron de Vincy.

J'ai été bien reconnaissant, M. le Comte, de votre bon souvenir et non moins enchanté des bonnes nouvelles que deux personnes qui venaient de vous quitter m'ont donné de votre santé.

Effectivement tout chemine, et il serait fort à désirer que certains moyens fussent plus actifs. Je ne puis croire, malgré ce que l'on annonce, à la si prochaine action des hostilités. Une certaine grand-mère à moi, comme vous le verrez, pleine de jugement, me disait souvent que la première chose à avoir pour une fricassée de poulets, était des poulets ; or les puissances se connaissent assez, je pense, pour ne pas se méfier les unes des autres et ne pas se persuader que de leurs premiers succès dépendront les derniers. Par l'un et l'autre de ces motifs, elles ne commenceront que réunies et en forces suffisantes. L'un de mes fils est déjà à Nivelles en première ligne, l'autre, avec les Cent-

Suisses, partira sous peu de jours pour Gand et sera bien enchanté de se charger de vos commissions. Voulez-vous, M. le Comte, les lui adresser à Bulle, au Canton de Fribourg, où il sera probablement jusqu'au 22. Je ne sais quand ma bourse, plus qu'épuisée par des excès de dévouement et de dépenses pour mes fils, qui devaient passer les premiers, je ne sais, dis-je, quand ma très petite bourse me permettra de former l'arrière-ban des miens. Le Roy doit véritablement savoir grand gré aux gens de bien, de cette troisième édition de sacrifices. Il en est de la cause comme de la cruauté des « Belles » aux tems de la première chevalerie, qui ne les faisait aimer que davantage.

Agréez, Monsieur le Comte, les assurances bien sincères de la considération infinie et de l'attachement le mieux senti avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

Le 16 Mars (ou Mai).

signé : VINCY.

Puis-je espérer, M. le Comte, que vous êtes assez bon pour parler quelquefois de mon respect à Mesdames de Scey et de Bousies.

Lettre au comte de Scey, sous le pseudonyme de M. Aubertan, poste restante, Neuchâtel. (La première partie est du marquis de Jouffroy, l'inventeur, qui était chez M. de Vincy, ce dernier écrivit la dernière partie elle est datée du 13 (avril ?) 1815.)

(Du marquis de J.), à Vincy ce jeudi 13 :

Je suis arrivé, M. le C^{te}, hier au soir à 9 heures, j'y ai trouvé mon hôte à qui j'ai fait vôtre commission. Maurice est encore à Genève, il n'a pu me dire si la personne que je cherche était en Dauphiné ou en Provence. Il m'a promis de m'accompagner à Genève ; nous y aurons sûrement le renseignement suffisant pour régler la marche que j'aurai à suivre ; M. son fils aîné part mardi pour Bruxelles, il va rejoindre l'armée du roi des Pays-Bas, il se chargera de tout ce dont vous voudrez le charger. Je me repose aujourd'hui, demain je rejoindrai ces deux messieurs à Nyon.

Recevez l'assurance de mon sincère attachement et de mon entier dévouement.

Je cède la plume à mon hôte.

(*De M. de Vincy*) :

N'en doutez pas, je vous prie M. le C^{te}, je suis à vos ordres autant qu'on puisse l'être. Je voudrais pouvoir aller vers vous mais ce m'est impossible cette fois ; prenez un char et partez à lettre vue. Monsieur Pourtalès, mon nouveau concitoyen, et auquel je dis cent mille choses, vous indiquera le chemin pour venir chez moi, qu'il ne faudra demander nulle part. Prenez la route d'Aubonne, je suis d'autant mieux à vous, que pour le moment j'ai ma liberté, c'est ce dont nous causerons, et que je suis assez heureusement posté par des relations particulières pour pouvoir être utile au succès que vous désirerez. Je vous attends à lettre vue, Monsieur le C^{te}, nous serons seuls Lundy prochain et Mardy je me sépare de mon fils. — Lucien est revenu ce matin à Prangins, motus ; Jeudi soir, dans cet instant, M. le C^{te}, nous apprenons par Lyon la nouvelle qui parut positive que Monseigneur le Duc d'Angoulême, entouré par des forces très supérieures, a été forcé de mettre les armes bas près de Pont St-Esprit et est prisonnier avec son corps.

Mon fils devait partir hier déjà, je lui ai fait retarder son départ jusqu'à Mardy prochain à 4 heures de l'après-midy. Si vous avez quelque ordre à lui donner ne perdez pas de temps à venir nous joindre, j'ai l'expérience que les postes ne sont pas sûres. Notre ami revient de Nyon, il n'a pas trouvé les deux voyageurs, qui devaient partir pour Genève où il ira les joindre demain. Monseigneur le Duc d'Angoulême avait fait une capitulation pour se rembarquer à Cette, elle a été violée, et c'est au moment de monter sur le vaisseau, qu'il a été arrêté.

Lucien n'est resté qu'un instant à Prangins et sur l'avis qu'il a reçu, qu'à l'instar de Joseph il allait être arrêté, il est promptement parti dans la nuit d'hier pour Versoix. L'opinion générale est qu'un M. Guiguer, celui qui a vendu Prangins à Joseph, celui qui l'y a vu constamment, celui qui a en dépôt chez lui ses objets les plus précieux, de qui il vient encore de recevoir pour

sa famille des masses de présents, celui qui a eu constamment les opinions les plus révolutionnaires en France et en Suisse, celui enfin qu'on a fait chef de division commandant à Nyon et sur l'extrême frontière, l'opinion est qu'il est entièrement vendu au parti Napoléon et le plus grand danger de le laisser dans la place et la localité surtout qu'il occupe.

La lettre suivante, dont nous ignorons l'auteur est du 7 mai 1815 au comte de Scey, elle a été écrite sur une note d'horloger avec une encre spéciale inapparente, qu'on a fait ressortir au moyen de produits chimiques. Quelques petits passages sont restés invisibles.

M. le Comte.

M. de Jouffroy, l'oncle (l'inventeur de la navigation à vapeur), m'avait assigné un endroit sur la frontière pour... ordre et avoir un colloque particulier... relatif aux mesures à prendre, accélérer l'opinion des habitants du Département en faveur de la chose. Il lui paraissait ainsi qu'à moi, qu'il était assez important que nous communiquassions ensemble, mais il paraît que nos lettres ont été interceptées, malgré les précautions que nous avons prises, ce qui me détermine à lui envoyer un homme de confiance afin qu'il me prescrive ma conduite et que je sois assuré que ma lettre et sa réponse parviendront, mais comme je ne sais pas s'il est chez M. le Baron de Vincy ou ailleurs, je prends la liberté de vous adresser directement la personne qui a consenti à faire le voyage, afin que vous ayez la complaisance de lui indiquer où il pourrait rencontrer Mr.

Je vous l'adresse aussi, Monsieur le C^{te}, pour qu'il vous instruisse de tout ce qui se passe. Vous pouvez entièrement vous confier à ce particulier, originaire suisse, et qui dans le blocus à donner des preuves de son loyalisme. Etant sans nouvelles de M. de Jouffroy, je viens encore vous importuner pour que vous daigniez me prescrire ce que je dois faire dans les circonstances pour servir utilement la cause de la saine nation ; si les alliés bloquent la ville, je suis décidé ainsi que le porteur de rester au dehors, mais je désirerai des moyens de communication. Je vous supplierai aussi de me faire accorder une sauvegarde pour ma

maison de St-Claude, où je compte rester, sauf les courses que vous croirez devoir m'indiquer.

Le porteur vous dira ce que de Marrulaz. Peut-être serait-il bon de l'aborder et de lui proposer un plan de conduite. Je tiens une note de tous ceux qui se montrent pour le Roy et de ceux qui agissent dans le sens contraire ; et vous ne serez pas peu surpris d'en voir quelques-uns qui étaient bien éloignés de mériter la confiance que vous paraissiez leur accorder. Vous excuserez ma demande en faveur du motif et vous ordonnerez s'il vous plaît, M. le C^{te}, à celui qui est avec le plus profond respect le plus dévoué de vos serviteurs.

Lettre du baron de Vincy au comte de Scey, 23 juin 1815.

Je vous fatigue horriblement, M. le Comte, et vous en fais mes bien sincères excuses, le service de ses fidèles marche à peu près de front avec le service de leur maître.

Permettez-moi de vous adresser ces deux lettres, l'une pour notre ami, l'autre pour M. de Martignat qui est en route pour vous joindre, comme c'est une bonne nouvelle, je vous prie de la lui remettre au plus tôt.

Le Pavillon Tricolore est abattu du clocher de Thonon, l'avant-garde autrichienne donne hier une vigoureuse chasse à 4 ou 500 canailles de la bande de Desaix qui s'étaient retranchés, et voulaient s'opposer à la marche vers St-Guigo (*sic*). L'à peu près totalité est restée sur la place, 40 se sont sauvés au Carouge.

Nous attendons cette nuit ou demain la colonne autrichienne, qui passe de ce côté du lac. Les Vaudois nous font une anicroche au sujet des fusils, qu'ils ne veulent pas laisser partir de Nyon. Je viens d'en écrire à M. de Talleyrand, j'attends ses ordres et ne les ménagerai pas.

Veuillez, je vous prie, me mettre aux pieds des Mesdames de Scey et de Bousies, j'espère qu'elles nous feront une bonne réception avant qu'il soit longtemps.

Recevez, M. le C^{te}, exprimées en courant ventre à terre, les assurances bien sincères de tout mon attachement.

Le 23 juin.

signé : VINCY.

Lem. est à Genève, il y broye du noir.

Lettre du général marquis de Faletans au comte de Scey, préfet du Doubs, Besançon 20 juillet 1815 (où commandait le marquis de Faletans).

A ce moment, mon cher Comte, on m'annonce un exprès de M. le Comte d'Affry (celui qui commandait les troupes suisses, qui venaient s'opposer à la marche de Napoléon, retour de l'Ile d'Elbe). Ayant peu de moments à moi avant le courrier, je joins ici la dépêche et en fais part à M. d'Affry.

Jé ne puis vous exprimer tout ce que j'éprouve et combien de regrets, vous emportez avec vous (le C^{te} de Scey venait d'être destitué de son titre de préfet du Doubs par Louis XVIII ou plus exactement par Talleyrand, dont de Scey avait contrecarré les vues dans les affaires avec les Suisses. Talleyrand ne voulait pas leur aide contre Napoléon). Enfin, mon cher Comte, conservez-moi votre amitié et ne doutez jamais des sentiments de dévouement et d'attachement du

Général M^{is} DE FALETANS.

(A suivre).

INSCRIPTIONS CHRONOGRAMMATIQUES

On appelle *chronogrammes* des inscriptions dont certaines lettres, ayant une valeur en chiffres romains, donnent la date de l'inscription lorsqu'on les additionne. Les lettres devant compter pour obtenir la date, les *lettres marquantes* sont un peu plus hautes que les autres si l'inscription est en lettres capitales. Dans certaines inscriptions, les lettres marquantes sont des majuscules, le reste est écrit avec des minuscules.